

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 9 JUIN 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (9) Mme TENENBAUM, M. BARRON, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, Mme GINDRE, Mme METGE, Mme ROLLIN.

Membres excusés représentés : (5) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par M. BERTHIER), M. EL HASSOUNI (représenté par M. BON), M. GOUDEAU (représenté par Mme GINDRE), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE), Mme REVEL (représentée par Mme CAZENAVE).

Membre excusé : (1) Mme TOLLOT

Membre absent : (1) Mme LE GRAND

Date de convocation : 2 juin 2009

Délibération n° : 37-2009

Objet : Approbation du Compte Administratif – exercice 2008

Comme chaque année, le Conseil d'Administration est appelé, conformément à la loi, à se prononcer par un vote sur le compte administratif présenté par le Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Toutefois, en application de l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration doit élire son Président pour la discussion de ce dossier.

En conséquence, il est proposé que le Conseil d'Administration nomme Madame Françoise Tenenbaum en tant que Présidente.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les membres du Conseil d'Administration :

- donnent acte de présentation du compte administratif 2008 qui peut être résumé ainsi :

Budgets	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal		
Excédent/déficit 2007 reporté	(E) 728 535,12 €	(E) 246 315,31 €
Recettes de l'exercice	11 360 495,47 €	183 090,44 €
Dépenses de l'exercice	11 299 313,17 €	145 348,03 €
Budget Annexe		
Résidence les Bégonias		
Excédent/déficit 2007 reporté	-	(E) 7 874,97 €
Recettes de l'exercice	1 746 183,32 €	35 047,86 €
Dépenses de l'exercice	1 746 183,32 €	40 382,75 €
Budget Annexe		
Résidence les Tulipes		
Excédent/déficit 2007 reporté	-	(E) 31 014,55 €
Recettes de l'exercice	893 251,33 €	63 517,25 €
Dépenses de l'exercice	893 251,33 €	1 963,91 €
Budget Annexe		
Résidence les Marguerites		
Excédent/déficit 2007 reporté	-	(E) 10 075,75 €
Recettes de l'exercice	1 493 682,54 €	20 197,68 €
Dépenses de l'exercice	1 413 981,01 €	24 439,80 €
Budget Annexe		
Résidence le Port du Canal		
Excédent/déficit 2007 reporté	-	(E) 18 200,38 €
Recettes de l'exercice	1 688 930,06 €	24 211,24 €
Dépenses de l'exercice	1 565 634,15 €	27 310,76 €

Budget Annexe		
Centre d'accueil de Jour les Marronniers		
Excédent/déficit 2007 reporté		-
Recettes de l'exercice	364 619,58 €	77 512,62 €
Dépenses de l'exercice	364 619,58 €	75 835,82 €

- constatent, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion du trésorier principal relatives aux résultats de l'exercice, et aux différents comptes,

- attestent qu'au niveau du budget principal, le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à **284 057,72 €** et que le résultat comptable cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2008 présente un excédent de **789 717,42 €**,

- attestent qu'au niveau des budgets annexes, le solde d'exécution de la section d'investissement et le résultat comptable cumulé constaté à la clôture de l'exercice 2008 se présentent comme suit :

Résidences	Solde d'exécution de la section d'investissement	Résultat comptable cumulé
Résidence Les Bégonias	2 540,08 €	0,00 €
Résidence Les Tulipes	92 567,89 €	0,00 €
Résidence Les Marguerites	5 833,63 €	79 701,53 €
Résidence Le Port du Canal	15 100,86 €	123 295,91 €
Centre d'accueil de Jour Les Marronniers	1 676,80 €	0,00 €

- arrêtent les résultats définitifs énoncés ci-dessus et approuve le compte administratif de l'exercice 2008.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
DAGL : 1
Receveur Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2009

17 JUIN 2009

